



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »*

# *RAPPORT D'AOUT 2023*

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

ACAT	: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REGIDESO	: Société de Distribution de l'Eau et l'Electricité au Burundi
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

## **I. INTRODUCTION**

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois d'Août 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Tout naturellement, le rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale pour donner la situation globale des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population sont :

- Les accusations de sorcellerie : certaines personnes ont été tuées, d'autres blessées ;
- Les entraînements paramilitaires notamment en commune et province Kirundo ;
- Les bavures commises par des membres de la milice Imbonerakure du parti CNDD-FDD dans les provinces du pays ;
- Des rondes nocturnes organisées par des Imbonerakure notamment en commune Buhiga, province Karuzi.

Dans le domaine judiciaire, ce rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues et d'autres faits judiciaires.

En second lieu, le rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont épinglés.

Quatrièmement, le rapport évoque les cas de torture, de traitements, cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours du mois concerné par ledit rapport.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de juillet 2023 dans les prisons avec une analyse critique des conditions carcérales caractérisées par une surpopulation et une promiscuité dans les différents établissements pénitentiaires sans commune mesure.

Le rapport se termine par une conclusion et des recommandations pour en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

## II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL

La première partie de ce rapport aborde les aspects en rapport avec le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social avec un accent particulier sur les domaines sécuritaire et judiciaire.

### II.1. Du contexte sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, cette section met en évidence l'ampleur de la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays, avec des cas illustrés à l'appui. Il y a notamment lieu de citer :

#### **1- Une femme battue sur accusation de sorcellerie en commune Ndava, province Mwaro**

En date du 3 août 2023, vers 17 heures, sur la colline Fota, commune Ndava, province Mwaro, Lydie Habonimana, âgée de 37 ans, cultivatrice, mariée, a été battue à coup de bâtons par sa belle-sœur Beatrice Hakizimana et ses voisins dénommés Sophie Manirakiza et Jean Claude Manirambona. Selon des sources sur place, elle a été accusée de sorcellerie mais ils la jalouaient car elle vivait bien avec son mari. Elle a été conduite à l'hôpital de Fota pour une prise en charge médicale jusqu'au 9 août 2023 avant d'être transférée à l'Hôpital de la PNB à Bujumbura mairie. Selon les mêmes sources, ces trois présumés auteurs ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête judiciaire.

#### **2- Un nouveau-né abandonné dans la nature et retrouvé vivant en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 4 août 2023, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un nouveau-né a été retrouvé vivant par des personnes qui se rendaient au marché de Muyange. Selon des sources sur place, cet enfant était enterré jusqu'aux épaules et pleurait. La mère de l'enfant n'a pas été identifiée. L'enfant a été évacué vers l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-Lac pour des soins médicaux avant d'être confié à un centre d'accueil et de prise en charge des enfants dénommé "Umuryango Murezi".

#### **3- Entraînements paramilitaires en commune et province Kirundo**

En date du 12 août 2023, sur les collines Nyange-Bushaza, Shinge et Rugero, commune et province Kirundo, environ 70 membres de la milice Imbonerakure du parti CNDD-FDD vêtus en t-shirt du parti ont fait des entraînements paramilitaires ayant débuté vers 4 heures du matin. A la tête de ces jeunes Imbonerakure se trouvaient Ngendakumana, Fidèle Macumi et Sibomana de Bugera, tous formés par un certain Valence, démobilisé ex-FAB, membre du parti CNDD-FDD et commerçant de la colline Kavomo, commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, ces entraînements paramilitaires se sont clôturés vers 11 heures, par un défilé qui a eu lieu au stade de Kirundo.

#### **4- Attaque à la machette par un membre de la milice Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 13 août 2023, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le dénommé Ndayishimiye, membre de la milice Imbonerakure, âgé de 20 ans a attaqué son père Pascal Mbunga, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 56 ans et ses frères, Ndayizeye, Ciza et Désiré. Selon des sources sur place, Ndayishimiye a pris une machette et a défoncé deux portes ainsi qu'une fenêtre de la maison de son père pour les tuer. Le présumé auteur réclamait sa part successorale de la propriété familiale afin de la vendre mais son père s'y était opposé. Des voisins dont des membres de la milice Imbonerakure sont intervenus et le présumé auteur a pris le large vers une destination inconnue après avoir juré de commettre l'irréparable dans la famille.

### ***5- Des prisonniers maltraités en province Muyinga***

Depuis le 21 août 2023, certaines femmes détenues à la prison de Muyinga sont privées de leurs droits les plus élémentaires comme le droit à la santé, le droit à l'alimentation, etc. par Belyse Kaneza, chargée des affaires sociales dans cette prison. A titre illustratif, la prénommée Libérine a été interdite d'aller se faire soigner à l'extérieur de cette prison après avoir été blessée par un morceau de bois au niveau du bras. Des prisonniers qui ont revendiqué leurs droits dont Kwizera et Masayi ont été battus par leurs pairs Dany Christophe et Radjabu Jafari et leur ont mis dans une cellule de correction. Selon les mêmes sources, ces femmes ont été accusées de se solidariser avec Floriane Irangabiye, journaliste détenue dans cette prison.

### ***6- Rondes nocturnes et patrouille des Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi***

Du 23 au 27 août 2023, à partir de 23 heures jusqu'à 5 heures du matin, un groupe de 25 membres de la milice Imbonerakure du parti CNDD-FDD dirigés par le prénommé Elysée responsable communal de cette milice ont mené des rondes nocturnes et des patrouilles en sillonnant des quartiers du centre de Buhiga. Selon des sources sur place, parmi ces Imbonerakure, il y avait Issa Nizigiyimana, Asmani, Jibril, Saïdi et Bonfils. Certains portaient des tenues policières de couleur bleue, d'autres étaient en tenues civiles et portaient des casquettes, des machettes, des matraques et des bâtons. Selon les mêmes sources, ces activités de rondes nocturnes sont supervisées par le prénommé Nestor alias Benurire, responsable provincial de cette milice. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont eu des ordres de veiller sur la sécurité du centre afin de prévenir des attaques comme ceux commis par des rebelles en commune Mabayi, province Cibitoke où un responsable communal des Imbonerakure a été tué.

### ***7- Un mineur blessé en commune Matana, province Bururi***

En date du 25 août 2023, vers 17 heures, sur la colline Mahango, commune Matana, province Bururi, Tony Cubahiro, élève à l'ECOFO Mahango en 6<sup>ème</sup> année âgé de 17 ans a été blessé au niveau de la tête à l'aide d'une machette par Epitace Nahimana, âgé de 33 ans. Selon des sources sur place, il l'a accusé d'avoir coupé un petit arbre qu'il voulait utiliser comme un bâton. L'enfant a été conduit à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot communal de la police de Matana.

## ***II.2. Du contexte judiciaire***

La deuxième section de cette partie aborde l'ampleur du phénomène d'arrestations et détentions arbitraires. Au cours mois d'août 2023, en effet, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Cependant, pas mal de personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux et quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Les cas qui ont retenu l'attention des rédacteurs du présent rapport sont essentiellement constitués par les enlèvements et/ou disparitions forcées et autres faits judiciaires tel que la libération d'un Major qui avait tiré sur une personne en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, l'arrestation des autorités administratives et des responsables de la milice Imbonerakure en commune Mabayi, province Cibitoke et le procès de flagrance contre trois employés de la prison de Rumonge

### ***II.2.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs***

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été documentés au cours du mois d'août 2023. Il s'agit de :

#### ***1- Un rapatrié arrêté en commune Kabezi, province Bujumbura rural***

En date du 2 août 2023, vers 13 heures, au quartier Nyabugete, zone Ruziba, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Schadrack Niyonkuru, ancien militant du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par le prénommé Pascal et Yubari, tous membres de la milice Imbonerakure de la zone Ruziba. Selon des sources sur place, ils l'ont emmené à bord d'une moto jusqu'à Ruziba chez Salvator Ihorihoze, responsable du SNR en province Bujumbura rural qui l'a directement embarqué dans son véhicule double cabine vers le cachot du poste de police de la commune Kabezi. Schadrack a été accusé de détention illégale d'armes. Selon les mêmes sources, en date du 4 août 2023, Schadrack a été libéré grâce à l'intervention de l'UNHCR. Rappelons que Schadrack Niyonkuru était nouvellement rapatrié depuis le 12 juillet 2023 et installé sur sa colline natale de Mugongo en provenance du camp des réfugiés de Mahama au Rwanda où il avait pris refuge depuis 2015 à cause de la crise déclenchée par la contestation du 3<sup>ème</sup> mandat illégal du Président Pierre Nkurunziza.

#### ***2- Deux agents de la prison Muyinga arrêtés en commune et province Muyinga***

En date du 3 août 2023, à la prison de Muyinga, au quartier Kinyota, commune et province Muyinga, deux assistants juridiques de la prison dénommés Claudette Nikezwe et Claver, ont été arrêtés par Félix Havyarimana, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir donné la permission à Floriane Irangabiye d'aller se faire soigner à la Polyclinique Excellence de Muyinga alors qu'elle était sous escorte de la police. Signalons que Floriane Irangabiye est une journaliste arrêtée en date du 30 août 2022 et condamnée à 10 ans de Servitude Pénale et à une amende de 1.000.000 FBU par le TGI de Mukaza.

#### ***3- Un secrétaire permanent de la commune Ntega arrêté en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 16 août 2023, sur la colline et commune Ntega, province Kirundo, Léonidas Birizanye, Secrétaire permanent de la commune Ntega et membre du parti CNDD-FDD a été arrêté et conduit au cachot du parquet par le Procureur de la République en province Kirund. Selon des sources sur place, il lui est reproché de diffuser des audios du Président de la République qui quand il s'en prenait aux détournateurs de deniers publics et aux autorités incompétentes. Selon les mêmes sources, Leonidas avait envoyé cette audio à Révérien Mwangezandeké, secrétaire communal de Ntega qui, à son tour l'a envoyée à l'administrateur communal. Ce dernier l'a transféré au procureur. Selon les mêmes sources, le procureur a demandé à Léonidas de montrer ces voleurs dont on parle dans cet audio.

#### ***4- Trois juges arrêtés en commune et province Bururi***

En date du 16 août 2023, Antoine Ngendakumana, Léonard Nizigiyimana et Irène Mukeshimana, tous juges du TGI Bururi ont été arrêtés et conduits à la prison de Bururi sur l'ordre du parquet général près la Cour d'Appel de Bururi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir pris la décision d'accorder la liberté provisoire à 8 détenus présumés auteurs d'attaques à la machette à Bururi à l'issue d'une audience en chambre de conseil qui a été tenue en date du 20 juillet 2023 à la prison de Rumonge. Au cours de cette audience, le siège avait écouté des accusés et des témoins à charge. Ces derniers avaient déclaré avoir chargé ces présumés auteurs sous contrainte. Ainsi, le siège avait constaté qu'il n'y avait aucun indice de culpabilité et avait pris la décision de les libérer.

### **5- Une femme arrêtée en commune et province Bubanza**

En date du 22 août 2023 aux environs de 5 heures du matin, sur la colline Kanombe, zone Mitakataka commune et province Bubanza, Jeannette Nikiza, mère de 6 enfants âgée de 33 ans, a été arrêtée par deux jeunes de la milice Imbonerakure (Niyongabo et un certain Abou) accompagnés du chef de zone de cette même localité. La victime serait accusée de concubinage. Jeannette Nikiza a passé deux jours sans interrogatoire.

### **6- Un homme arrêté en commune et province Bubanza.**

En date du 23 août 2023, aux environs de 10 heures, sur la sous-colline Kabirizi, commune et province Bubanza, le prénommé Maurice a été arrêté par un policier accompagné d'un jeune du parti au pouvoir. Après son arrestation, il a été conduit manu militari au cachot du Commissariat Provincial de la Police. Ni l'arrêté, ni les membres de sa famille, personne n'a été informée du mobile de son arrestation.

## **I.2.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues**

### **1- Un membre du parti FRODEBU enlevé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

En date du 22 août 2023, vers 11 heures, sur l'Avenue de la Révolution, tout près du bureau de la REGIDESO siège, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Joseph Hakizimana, membre du parti FRODEBU, ex-chef de quartier Gisyo se trouvant en commune Muha, Bujumbura Mairie, a été enlevé par des agents du SNR. Selon des sources sur place, il était allé demander des informations sur ses consommations d'eau. Selon les mêmes sources, il a été conduit par ces agents du SNR en tenue civile à bord d'un véhicule pick-up aux vitres teintées qui a pris la direction de la Cathédrale Régina Mundi. Selon les mêmes sources, après avoir appris cet incident, sa famille s'est dirigée au cachot du SNR tout près de la Cathédrale Regina Mundi mais ils ont été informés qu'il n'était pas là.

### **2- Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.**

En date du 22 août 2023, vers 14 heures, tout près d'un bar communément appelé « Black and White », sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Karim Irakoze, âgé de 22 ans, chauffeur et membre du parti CNL a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Karim Irakoze était à son domicile sis sur la colline Kinyinya III, de la même zone et commune où il a été appelé par téléphone par un inconnu en lui disant de venir partager un verre au bar Black and White. Arrivé sur la route Bujumbura-Gatumba, tout près du bar, il a été embarqué dans un véhicule de type TI aux vitres teintées en se dirigeant vers la Mairie de Bujumbura. En date du 23 août 2023, sa famille s'est rendue aux bureaux du SNR tout près de la Cathédrale Regina Mundi, au quartier IX de la zone Ngagara et au cachot de la PJ au quartier Jabe pour le chercher mais en vain.

### ***2.2.3. D'autres faits judiciaires***

#### ***1- Libération d'un Major qui avait tiré sur une personne en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

En date du 7 août 2023, Major Innocent Irakoze alias Murusiya a été relâché alors qu'il était en garde à vue au cachot de la police militaire se trouvant en commune Mukaza, près de la Messe des Officiers en date du 13 juillet 2023. Selon des sources sur place, ce militaire avait été arrêté dans la nuit du 9 juillet 2023, vers 20 heures, après avoir attaqué et blessé, à l'aide de son pistolet de service, Augustin Niyonzima, chauffeur de taxi. L'incident a eu lieu au niveau du bar « Black and white » situé au quartier Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Le blessé avait été conduit à l'Hôpital Roi Khaled pour des soins médicaux.

#### ***2- Arrestations des autorités administratives et des responsables de la milice Imbonerakure en commune Mabayi, province Cibitoke***

Du 10 au 11 août 2023, en commune Mabayi, province Cibitoke, Nicodème Ndahabonyimana, administrateur de cette commune Mabayi, Mozaire Bazirutwabo, chef de zone Mabayi, Zacharie, chef de colline Gitukura, Tuyisabe, Secrétaire-adjoint de la milice Imbonerakure au niveau communal, le dénommé Ndagijimana ainsi que James Ntawuzahihera, tous les deux membres de la milice Imbonerakure ont été arrêtés. Selon des sources sur place, en date du 10 août 2023, vers 5 heures, Nicodème Ndahabonyimana, administrateur de cette commune, Mozaire Bazirutwabo, chef de zone Mabayi et Zacharie, chef de colline Gitukura ont été arrêtés par Ahmed Nabil, responsable provincial du SNR à Cibitoke après une fouille perquisition opérée au domicile et au bureau de cette première autorité communale. Lors de cette opération de fouille, des documents et des téléphones portables de l'administrateur communal ont été saisis. Tous ces trois administratifs ont été menottés et conduits au SNR en Mairie de Bujumbura, tout près de la Cathédrale Regina Mundi. En date du 11 août 2023, Ndagijimana, de la colline Gasebeyi, voisin et proche de la famille d'Isidore Niyongabo assassiné deux jours avant, James Ntawuzahihera et Tuyisabe, secrétaire-adjoint de la milice Imbonerakure au niveau communal ont été également arrêtés et conduits au commissariat provincial de Cibitoke par le Commissaire provincial de la police à Cibitoke, Colonel de police Jean Claude Ntirandekura. Toutes ces personnes ont été accusées de collaborer avec des rebelles parlant la langue Kinyarwanda opérant dans la forêt naturelle de la Kibira.

#### ***3- Procès de flagrance contre trois employés de la prison de Rumonge***

En date du 15 août 2023, lors d'un procès de flagrance, la Cour d'Appel de Bururi a auditionné lieutenant-colonel de police Patrice Nkurikiye, directeur de la prison de Rumonge, Florence Nimbona et Pélagie Nindamutsa, employées du Service Juridique de cette prison. Selon des sources sur place, tous ont été accusés d'atteinte à la sécurité intérieure et complicité à l'évasion. Les prévenus ont nié les accusations formulées contre eux par le Ministère public. Selon les mêmes sources, ces trois prévenus ont été reprochés d'avoir facilité l'évasion de 8 détenus accusés d'avoir mené des attaques à la machette en province de Bururi. Selon les autorités administratives en province de Bururi, 7 parmi les 8 détenus qui avaient été libérés ont été nouveau arrêtés et ramenés à la prison de Rumonge.

***Bref et sans être exhaustif, au moins 8 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tandis que 2 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois d'Août 2023.***



### **III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME**

#### **III.1. Présentation générale**

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois d'août 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes. Le rapport donne quelque cas d'illustration.

#### **1- Une personne tuée en commune Kabezi, province Bujumbura rural**

En date du 29 juillet 2023, vers 13 heures, sur la sous-colline Buhinda, colline Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Evariste Ciza, pêcheur sur le lac Tanganyika a été tué à l'aide des coups de bâtons par quatre militaires du Camp Marine Chinois. Selon des sources sur place, Ciza péchait dans le lac Tanganyika comme d'habitude et les soldats du Camp chinois effectuaient une patrouille tout au long du lac pour chercher les pêcheurs qui utilisent des filets prohibés. Selon les mêmes sources, Evariste a été arrêté en train d'utiliser un filet interdit. Les mêmes sources ont indiqué que ces militaires l'ont battu jusqu' à mort.

#### **2- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 31 juillet 2023, vers 7 heures, au quartier Kanga, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Evariste Mulima, âgé de 66 ans, a été retrouvé dans un caniveau tout près de la maison du surnommé Mwarabu, à 20 mètres du domicile de la victime. Selon des sources sur place, ce corps ne présentait pas de trace. Selon les mêmes sources, sa famille n'avait plus de ses nouvelles depuis 3 jours. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'Hôpital Roi Khaled par sa famille. En date du 7 août 2023, le corps a été inhumé au cimetière de Mpanda.

#### **3- Une personne tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 31 juillet 2023, vers 22 heures, au quartier Gahahe, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un surnommé Buceco, commerçant du ciment au marché de Kinama a été tué par balles par 4 hommes armés de fusils à bord d'un véhicule double cabine de type Hilux de couleur blanche aux vitres teintées. Selon des sources sur place, ce commerçant rentrait à bord de son véhicule de type TI de couleur blanche quand ces 4 malfaiteurs armés de fusils lui ont intimé l'ordre de s'arrêter avant de lui tirer dessus. Selon les mêmes sources, des habitants de Gahahe qui sont arrivés sur les lieux après le forfait ont trouvé, dans le véhicule de la victime, une somme de plus de 2.000.000 FBU ; ce qui a fait penser à un assassinat ciblé et prémédité.

#### ***4- Un corps sans vie retrouvé en commune Muruta, province Kayanza***

Dans la matinée du 2 août 2023, sur la colline Mutana, commune Muruta, province Kayanza, un corps sans vie de Jean Ntamakuriro, âgé de 61 ans, cultivateur, a été retrouvé suspendu sur un arbre d'avocatier tout près de sa maison. Selon des sources sur place, la victime était en conflit avec sa femme pour cause d'infidélité.

#### ***5- Un homme tué en commune et province Kayanza***

Dans la nuit du 3 août 2023, au quartier Bereshi, colline Musave, commune et province Kayanza, Apollinaire Niyibaruta, âgé de 62 ans, propriétaire d'un bistrot dans ce quartier a été tué par sa femme, Ange Niyonkuru, âgée de 37 ans, commerçante. Selon des sources sur place, cette femme et son mari avaient passé la journée à se disputer à leur domicile car ce dernier accusait sa femme d'infidélité. Dans cette nuit, la femme est sortie en disant à son mari qu'elle allait se soulager mais elle a tardé à revenir dans la maison ; ce qui a inquiété son mari. Ce dernier est allé la chercher et l'a trouvée en train de faire des relations sexuelles avec un autre homme qui n'a pas été identifié. Selon les mêmes sources, Apollinaire a été tabassé par sa femme et cet homme. Apollinaire a été retrouvé le lendemain dans la matinée dans un état critique dans une parcelle d'un voisin, Antoine Nijimbere. Celui-ci a alerté Nestor Ndabumviye, chef collinaire qui a, à son tour, appelé la police. Apollinaire est mort par après quand ses voisins tentaient de le faire évacuer vers l'hôpital à bord d'une moto. Le cadavre a été enterré sur l'initiative de sa famille tandis que Ange Niyonkuru a été arrêtée et conduite au cachot communal de Kayanza pour des raisons d'enquête.

#### ***6- Neuf personnes tuées et neuf autres blessées en commune Mabayi, province Cibitoke***

En date du 3 août 2023, vers 22 heures, sur la sous-colline Kivogero, colline Mukoma, commune Mabayi, province Cibitoke, neuf personnes ont été tuées fusillées et neuf autres blessées. Selon des sources sur place, des hommes armés parlant la langue kinyarwanda sont venus de la forêt naturelle de la Kibira pour s'approvisionner en vivres chez Isidore Niyongabo alias Mayisha, commerçant et chef des Imbonerakure en commune Mabayi. Selon les mêmes sources, des militaires qui avaient reçu une information que ces rebelles allaient venir s'étaient positionnés à cet endroit et ont ouvert le feu sur ces rebelles faisant 6 morts et 6 blessés dans les rangs des personnes venues s'approvisionner. Selon les mêmes sources, au cours de ces échanges de tirs, 3 militaires de la FDNB ont été tués et 3 autres blessés. Onze fusils ont été saisis par des militaires de la FDNB. Une dizaine de maisons a été endommagée par des balles perdues et des habitants ont fui vers le chef-lieu de la commune Mabayi et sont retournés dans leurs ménages après une réunion de pacification. Ces rebelles tués ont été enterrés sur place par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité tandis que les blessés et des militaires tués ont été évacués vers Bujumbura Mairie.

#### ***7- Un homme tué en commune Mukaza, Bujumbura Mairie***

En date du 4 août 2023, en zone Nyakabiga, en commune urbaine de Mukaza, Bujumbura Mairie, un homme non identifié a été tué tout près du campus Mutanga, fusillé par la police. Selon des sources locales, le disparu serait un voleur.

#### ***8- Un homme tué en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

Dans la nuit du 4 au 5 Août 2023, à la 8<sup>ème</sup> avenue du quartier Gikizi, dans la zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un homme non identifié a été tué dans un hôtel de la localité. D'après une source, le défunt a été amputé des organes génitaux par une fille qui était avec lui. Les personnes de cette localité ont indiqué qu'il s'agirait d'un règlement des comptes. Plusieurs personnes travaillant dans cette hôtel ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

### **9- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Cankuzo**

Dans la soirée du 6 août 2023, sur la sous-colline et colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo, Germaine Rusuriye, résidant sur cette sous-colline, a été tuée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, sa famille l'a attendue en vain alors qu'elle était partie le matin. Le lendemain matin, sa famille est allée à sa recherche accompagnée par des voisins. Elle a trouvé des ossements humains dans un bain de sang et ses habits. Un OPJ du camp Kavumu hébergeant des réfugiés congolais s'est rendu sur les lieux pour faire le constat.

### **10- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rutovu, province Bururi**

En date du 7 août 2023, sur la colline Munyinya, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé par des enfants à la recherche du bois de chauffage dans la brousse. Selon des sources sur place, le corps était dans un sac. Selon les mêmes sources, le corps a été enterré par la population appuyée par la Croix Rouge, en date du 8 août 2023, sur l'ordre des autorités administratives.

### **11- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

En date du 7 Août 2023, en zone Rohero, dans la commune urbaine Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Léonidas Manirakiza âgé de 56 ans a été découvert sur l'avenue Muramvya. D'après une source locale, la victime avait des signes montrant qu'elle a été frappée au niveau de la tête à l'aide d'un gourdin. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs.

### **12- Un responsable communal des jeunes « Imbonerakure » tué en commune Mabayi, province Cibitoke**

Dans la nuit du 9 août 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Rurinzi, colline Gasebeyi, zone Ruhororo, commune Mabayi, province Cibitoke, des hommes armés non identifiés parlant la langue kinyarwanda ont attaqué et tué Isidore Niyongabo alias Mayisha, responsable communal des Imbonerakure à son domicile. Selon des sources sur place, Isidore Niyongabo était assis dans l'enclos avec sa famille quand il a été mitraillé de balles au niveau de la tête par ces criminels avant de se replier vers la forêt de la Kibira. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Cibitoke. L'administrateur de la commune Mabayi, Nicodème Ndahabonimana a confirmé cet assassinat en indiquant que des enquêtes ont déjà démarré. Cet assassinat d'Isidore Niyongabo a été suivi par des arrestations des autorités administratives et de quelques responsables de la milice Imbonerakure en commune Mabayi.

### **13- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rumonge**

En date du 10 août 2023, au quartier Birimba, commune et province de Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né en état de décomposition, a été retrouvé emballé dans un sac dans une chambre à coucher de Pélagie Kwizera, âgée de 23 ans. Selon des sources sur place, le cadavre a été enterré le même jour sur l'ordre du chef de quartier Birimba prénommé Manassé. Selon les mêmes sources, Pélagie a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de Rumonge pour des raisons d'enquête.

### **14- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 12 août 2023, au quartier Kanga, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un caniveau tout près du bar communément appelé « DENILIS ». Selon des sources sur place, ce corps ne présentait aucun signe

de tuerie. Selon les mêmes sources, ce corps a été conduit à la morgue de l'Hôpital Roi Khaled par le chef de zone Kinama, Astère Niyokwizera accompagné par des agents de la Croix Rouge et des agents de sécurité.

### ***15- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune et province Ruyigi***

En date du 14 août 2023, vers 18 heures, sur la colline Migege, zone Rusengo, commune et province Ruyigi, Daniel Runyereka a été tué à l'aide d'un couteau par son fils Eric Nduwimana, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Eric a été arrêté et conduit par des membres de la milice Imbonerakure au cachot du poste de police de la zone Rusengo avant d'être transféré au cachot du commissariat de la police de Ruyigi, le lendemain. Rappelons que Daniel Runyereka avait appelé son fils pour le léguer ses fétiches mais celui-ci en a refusé. Depuis ce jour, Eric et son père ne s'entendaient plus.

### ***16- Une femme tuée en commune Gasorwe, province Muyinga***

En date du 15 août 2023, vers 18 heures, sur la colline Matyazo, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, Alexine Musabwasoni, âgée de 40 ans, mère de huit enfants, enseignante à l'ECOFU Matyazo, a été tuée par son mari, Jean Claude Bigendako alias Kabeba, âgé de 51 ans, polygame, enseignant au même établissement. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trouvé sa femme au centre de négoce de cette colline et a pris un couteau d'un enfant qui vendait des cannes à sucre et l'a poignardée au niveau des côtes et elle a rendu son dernier soupir sur-le-champ. Selon les mêmes sources, cet homme avait épousé la grande sœur d'Alexine parce que cette première n'avait pas pu mettre au monde. Comme Alexine n'était pas mariée légalement, elle venait de décider de se repentir et reprendre sa religion catholique. Quelques jours avant cet incident, Alexine avait quitté son domicile et elle était allée louer une maison. Le présumé auteur a été arrêté avant qu'il ne prenne le large et a été conduit au cachot communal de la police à Gasorwe. En date du 18 août 2023, Jean Claude Bigendako a été auditionné et condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.

### ***17- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega***

Dans la matinée du 6 août 2023, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Sylvain Niyonzima, âgé de 36 ans, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde sur un bois d'une charpente dans sa chambre. Selon des sources sur place, son corps a été retrouvé par son épouse qui venait de puiser de l'eau. Selon les mêmes sources, sa femme et des voisins ont indiqué que la victime n'avait pas de conflit avec des gens. L'OPJ Aaron Gasore et l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru se sont rendus sur les lieux pour faire le constat avant l'enterrement qui a eu lieu dans l'après-midi de cette journée.

### ***18- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega***

Dans la matinée du 17 août 2023, sur la colline Runyeri, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Longin Ntibanyiha, âgé de 56 ans, marié, père de 5 enfants, membre de la composante sociale Twa, a été retrouvé dans un champ de manioc appartenant à Jean Hatungimana. Selon des sources sur place, le corps présentait plusieurs blessures et la tête était fracassée. Selon les mêmes sources, Longin Ntibanyiha a été tué par des membres de la milice Imbonerakure en ronde nocturne. L'OPJ Urbain Baranyizigiye et l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru se sont rendus sur les lieux pour faire le constat et ont ordonné l'enterrement immédiat du cadavre. Aucune enquête n'a été faite pour mettre la lumière sur cet assassinat.

### ***19- Deux femmes et un enfant d'une même famille tués en commune et province Kirundo***

En date du 17 août 2023, vers 19 heures, sur la colline Cumva, zone Gikuyo, commune et province Kirundo, Régine Ntakije, âgée de 70 ans, Anitha Nshimirimana, âgée de 33 ans et Jean-Marie Niyongere, âgé de 10 mois, membres d'une même famille ont été tués, à l'aide d'une houe, par Marc Rushatsumugabo, cultivateur, âgé de 40 ans. Ce dernier a également blessé son frère Gilbert Barutwanayo, au niveau du front et de la tête. Selon des sources sur place, Régine Ntakije était la mère de Marc tandis qu'Anitha était sa femme et Jean-Marie son enfant. Selon les mêmes sources, la femme du présumé auteur a été tuée au moment où elle venait des travaux champêtres. Marc Rushatsumugabo avait l'habitude de consommer une boisson prohibée et très alcoolisée communément appelée dundubwonko. Après ce crime, ce présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot de la PJ Kirundo.

### ***20- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rumonge***

En date du 17 août 2023, vers 22 heures, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né en état de décomposition a été retrouvé dans une latrine hors d'usage qui était utilisée par sa famille. Selon des sources sur place, des voisins ont senti une mauvaise odeur provenant de cette latrine et ont directement alerté la police. Selon les mêmes sources, le bébé avait été tué, en date du 14 août 2023, par Honorine Irakoze, veuve et mère de 3 enfants. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge en date du 17 août 2023, vers 22 heures. D'après les mêmes sources, l'auteur de ce crime a avoué les faits qui lui étaient reprochés sans préciser le mobile du crime après son arrestation par la police. Le corps sans vie de ce bébé a été enterré le même jour.

### ***21- Trois corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 20 août 2023, vers 17 heures, sur la sous-colline Rugomero, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, trois corps sans vie dont celui d'une femme ont été retrouvés par des bergers qui gardaient des vaches. Selon des sources sur place, ces corps avaient du sang frais et des blessures de machettes. Selon les mêmes sources, Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo qui s'est rendu sur les lieux accompagné par des membres de la milice Imbonerakure a donné l'ordre d'enterrer ces cadavres immédiatement sur le lieu de la découverte macabre.

### ***22- Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo***

En date du 20 août 2023, le soir, sur la sous-colline Cimbogo de la colline Gatete en commune Busoni, dans la province Kirundo, Herménégilde Manariyo âgé de 46 ans a été tué par balle par un policier du nom de Jean Ndayiragije. Selon des sources locales, l'auteur du crime a ouvert le feu sur des habitants qui tentaient de l'empêcher de conduire quatre rwandais sur une position de la police. D'après les mêmes sources, Herménégilde a rendu l'âme sur le champ. Des habitants de Gatete ont voulu se faire justice pour lyncher le policier n'eût-été l'intervention d'autres policiers qui, après avoir entendu les coups de feu, ont accouru et ont sauvé de justesse leur collègue.

### ***23- Une personne tuée en commune Muruta, province Kayanza***

En date du 22 août 2023, vers 17 heures, sur la colline Myugariro, commune Muruta, province Kayanza, Eric Niyonkuru, âgé de 23 ans, berger des vaches du camp Kayanza, natif de la colline Kinga, commune et province Kayanza a été tué par Gérard Niyonzima, membre de la milice Imbonerakure, responsable d'une étable et des champs de culture de Déo Guide Rurema, ex-Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage. Selon les mêmes sources, il a été battu à coups de poing, de pieds et des coups de bâtons. Il lui était reproché d'être un voleur après avoir été surpris en train de roder tout

près de cette étable. Dans un état d'agonie, Eric a été conduit à la police judiciaire de Kayanza qui a refusé de l'accueillir et a ordonné au présumé auteur de l'emmener à l'hôpital de Kayanza pour le faire soigner. Eric Niyonkuru a succombé à ses blessures en cours de route avant d'arriver à l'hôpital et Gérard a pris le large. Le corps sans vie de la victime a été enterré au cimetière de Kamurango par sa famille en date du 23 août 2023.

#### ***24- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

En date 26 août 2023, dans la mi-journée, sur les rives du lac Tanganyika, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé tout près d'un bar communément appelé « Mutima Beach ». Selon des sources sur place, la police a empêché les gens de s'approcher du lieu où se trouvait le corps.

#### ***25- Deux corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date 27 août 2023, vers 8 heures, sur la 3<sup>ème</sup> transversale, colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, deux corps sans vie de Tharcisse Nsanzamahoro, âgé de 49 ans et de sa femme Thérèse Nzohabonimana ont été retrouvés à leur domicile. Selon des sources sur place, Tharcisse Nsanzamahoro et Thérèse Nzohabonimana avaient passé la journée du 26 août 2023 en partageant un verre avec des amis dans un bistrot de cette localité. Selon les mêmes sources, Tharcisse Nsanzamahoro et Thérèse Nzohabonimana n'étaient pas en bon terme avec certains voisins qui les accusaient de sorcellerie. Les mêmes sources ont indiqué que les 2 victimes auraient consommé des boissons contenant du poison. Trois personnes ont été arrêtées et conduites au cachot de police communal de Rugombo pour des raisons d'enquête.

#### ***26- Un corps sans vie retrouvé en commune Matongo, province Kayanza***

En date du 27 août 2023, sur la colline Gitwe de la commune Matongo en province Kayanza, un corps sans vie d'Alexis Majambere a été découvert à son domicile. Selon des sources locales, le défunt a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde.

***Bref et sans être exhaustif, au moins 39 personnes ont été tuées et 28 autres ont été blessées au cours du mois d'août 2023***

**III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.**

Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	1	0	0	0	4	0	6	0
Bujumbura Rurale	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cibitoke	9	9	0	0	0	3	0	0	6	0	15	12
Gitega	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Karusi	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Kayanza	0	0	0	0	2	1	0	0	2	0	4	1
Kirundo	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	4	0
Makamba	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Mwaro	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	4
Ngozi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rumonge	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
<b>Totaux</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>28</b>



#### **IV. DES CAS DE VSBG**

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude, raison pour laquelle seule une poignée de quelques présumés auteurs sont arrêtés et que quelques cas seulement sont identifiés par les observateurs des droits humains.

Ainsi, au cours du mois d'août 2023, Sept cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

***Ces cas sont présentés ci – dessous :***

##### ***1- Un homme blessé en commune Buhiga, province Karuzi***

Dans la nuit du 31 juillet 2023, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Alexandre Niyonsaba, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 38 ans, a été blessé au niveau du ventre à l'aide d'un couteau par sa femme, Josiane, âgée de 32 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, l'homme venait de rentrer tard dans la nuit et il était en état d'ivresse. Il a demandé de la nourriture à sa femme qui lui a répondu qu'elle n'en avait pas et des disputes ont commencé. Selon les mêmes sources, la femme a pris un couteau et a poignardé son mari au niveau du ventre. Le mari a crié au secours et des voisins l'ont conduit au CDS Buhiga avant d'être transféré à l'hôpital de Buhiga tandis que cette femme a été arrêtée par la police et conduite au cachot de la zone Buhiga.

##### ***2- Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega***

En date du 1<sup>er</sup> août 2023 vers 15 heures, sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, C.K., âgée de 16 ans, a été violée par Gérard Désiré Ntakirutimana, âgé de 44 ans, marié et cultivateur. Selon des sources sur place, C.K. était à la recherche du bois de chauffage quand elle a demandé à Gérard de l'aider à soulever ce fagot de bois afin de rentrer. Au lieu de l'aider, il a plutôt conduit la victime dans un boisement pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours sans succès. Arrivée à la maison, cette victime a révélé les faits à sa mère. Cette dernière a porté plainte auprès de la police et ce présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugendana avant d'être transféré au cachot du parquet de Gitega en date du 9 août 2023.

##### ***3- Une fille violée en commune Bukeye, province Muramvya***

En date 13 août 2023, vers 18 heures, sur la colline Gikonge, commune Bukeye, province Muramvya, C.I., âgée de 15 ans, élève en classe de 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Gikonge, a été violée par James Harerimana alias King, âgé de 27 ans, célibataire, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, James s'était rendu au domicile de C.I. quand ses parents s'étaient rendus au centre de Bukeye pour rendre visite à une parenté. James a violé la fillette dans une maison en chantier quand celle-ci l'accompagnait pour retourner chez lui. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des voisins sont intervenus mais James avait déjà pris le large. Le lendemain matin, la victime a été conduite à l'hôpital Giko pour des soins médicaux. Le chef de poste de police de Bukeye s'est rendu au domicile de James où il a saisi sa moto.



#### ***4- Une fille violée en commune Vyanda, province Bururi***

En date du 15 août 2023, sur la colline Ntunda, commune Vyanda, province Bururi, I.N., élève âgée de 20 ans, a été violée par un dénommé Hakizimana. Selon des sources sur place, ce dernier l'a prise par force lorsqu'elle se rendait à la maison à Gahago, commune Bururi. La fille a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux. Hakizimana a été arrêté et conduit au cachot de la police de Bururi.

#### ***5- Une femme blessée en commune Nyanza-lac, province Makamba***

En date du 21 août 2023, vers 20 heures, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, Annonciate Niyokwizera a été blessée au niveau du bras droit à l'aide d'un couteau par son mari, Etienne Sibomana, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, des conflits familiaux ont été à l'origine de cet incident. La victime a été conduite au CDS Buheka avant d'être transférée à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza -lac. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

#### ***6- Une fille violée en commune et province Kayanza***

En date du 22 août 2023, vers 20 heures, sur la sous -colline Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, S.I., élève âgée de 15 ans en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kayanza, a été violée, dans une brousse, par Pacifique Mubano âgé de 21 ans, mécanicien. Selon des sources sur place, la victime a passé la soirée avec Pacifique Mubano. La victime qui a eu peur de rentrer à la maison est partie avec Pacifique chez son cousin, Simon résidant sur la sous-colline Rwegeranyo, colline Musave. Selon les mêmes sources, la victime a passé la nuit chez Simon avant d'être récupérée par ses parents le lendemain avant de faire soigner la victime. Pacifique a été arrêté et conduit au cachot de police de Kayanza avant d'être transféré au cachot du Commissariat provincial de Kayanza. La famille de la victime a subi des menaces de la part de la famille du présumé auteur.

#### ***7- Une fille violée en commune Busiga, province Ngozi***

En date du 23 août 2023, sur la colline et zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, A.N., élève en classe de 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Rumbanga, a été violée par Venuste Niyonkuru, enseignant à cette école. Selon des sources sur place, l'incident s'est produit au domicile de l'enseignant quand il l'avait appelée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Ngozi pour des soins médicaux. Les parents de la victime ont porté plainte mais un OPJ de Busiga a refusé de les accueillir en indiquant qu'il n'y avait pas de preuve et qu'il allait continuer des enquêtes.

## ***V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS***

### ***1- Trois personnes tabassées en commune Ndava, province Mwaro***

En date du 1<sup>er</sup> août 2023, vers 22 heures, sur la colline Higiro, commune Ndava, province Mwaro, Marie Nindaba âgée de 82 ans, a été battue accusée de sorcellerie par Caporal-chef Helmenégilde Habonimana. Selon des sources sur place, il s'est introduit dans l'enclos de la victime et a commencé à la battre au niveau du visage, de la poitrine et du dos à l'aide des bottines. Une petite fille qui assistait à la scène a crié au secours et Jean Baptiste Nkurunziza ainsi que sa femme Jeannette sont intervenus. Eux aussi ont été battus et blessés respectivement au niveau de l'œil droit et du front. Selon les mêmes sources, toutes les trois personnes ont été conduites à l'hôpital Fota pour des soins médicaux. La santé de Jean Baptiste et de sa femme s'est améliorée mais la vieille, la femme de Jean Baptiste se trouvait dans un état critique étant donné qu'elle crachait du sang. Le présumé auteur a été arrêté le lendemain matin et a été conduit au cachot du commissariat communal de Ndava par le Commissaire communal de Ndava, Colonel de Police Alfred sur l'ordre du Commissaire provincial, Colonel de Police Dominique Hakizimana. Le présumé auteur a été transféré au cachot du parquet de Mwaro.

### ***2- Une femme battue par un élu collinaire en commune et province Bubanza***

En date du 5 août 2023 aux environs de 14 heures, sur la colline Shari-Gitovu, commune et province Bubanza, Elizabeth Nsengiyumva, âgée de 28 ans a été séquestrée par un élu collinaire. Selon des sources sur place, cette dame serait victime de son état sérologique. Le présumé malfaiteur aurait été convoqué par l'OPJ mais sans succès.

### ***3- Un homme tabassé en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 11 août 2023, vers 3 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le dénommé Ndayizeye, âgé de 40 ans, originaire de la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi a été tabassé par Jibril, âgé de 43 ans, chef des Imbonerakure sur cette colline et un surnommé Bitoke, âgé de 38 ans, Imbonerakure. Selon des sources sur place, Ndayizeye dormait devant un portail d'Elias Mayenderoyo quand il a été accusé d'être un voleur par ses malfaiteurs. Ils l'ont réveillé, l'ont ligoté les bras derrière le dos avant de le conduire loin des ménages où ils l'ont battu sur tout le corps. Ils lui ont volé une somme d'un million de Francs Burundais qu'il avait eu en vendant sa parcelle sur la colline Muyange. La victime a crié au secours et des gens des environs sont intervenus. Ils ont arrêté les présumés auteurs et les ont conduits au cachot de la police mais ils ont été libérés le même jour par l'OPJ, Jean Marie Niyonkuru. Selon les mêmes sources, Ndayizeye était allé dans un état d'ébriété chez son ami Mayenderoyo, vers minuit, pour demander d'être hébergé mais personne ne l'a entendu quand il a appelé car tout le monde était dans un sommeil. La victime a été conduite à l'hôpital de Buhiga pour des soins médicaux.

### ***4- Trois personnes tabassées en commune Rugombo, province Cibitoke***

Dans la nuit du 14 au 15 août 2023, vers 22 heures, sur la sous-colline Buhinyuza, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Fabien Ngendakumana, Callixte Manirakiza et Joseph Nsabimana, tous cultivateurs et sans appartenance politique connue ont été tabassés et blessés au niveau de la tête et du dos à l'aide des gourdins par des membres de la milice Imbonerakure en ronde nocturne dont Jean Miburo alias Gikoko, Kansuraheba alias Ndakwica, Kubwimana, Jacques Rufumba et Claude Ndikubwabo. Selon des sources sur place, les victimes rentraient chez elles en provenance d'un bar et elles ont été accusées de rentrer tard. Selon les mêmes sources, les victimes ont été conduites à l'hôpital Cibitoke pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

### ***5- Une vieille femme tabassée en commune Nyanza-lac, province Makamba***

En date du 19 août 2023, vers 16 heures, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, Isidora Niyonizigiye, âgée d'une soixantaine d'années a été tabassée, à son domicile, à coups de poings, de bottine et des gifles par Moïse Arakaza alias Nyeganyega, commissaire provincial de police, accompagné par ses 2 gardes du corps. Selon des sources sur place, Isidora était assise devant sa maison. En tabassant cette vieille dame, ce commissaire de police la grondait en disant que des tutsi ont tué des hutu et qu'il est temps de se venger contre eux. Il ajoutait que cette dame est membre du parti UPRONA comme son mari, Patrice Ntiganzwa, ex-chef de colline de Muyange de 1993 à 2015. Des voisins sont intervenus et ont protesté contre ces traitements cruels, inhumains et dégradants qu'il infligeait à cette vieille dame.

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

### IV.1. Tableau de la situation carcérale au 31 août 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	478	162	11	280	25							3	2	239,00%
Bururi	250	444	285	19	126	14							2	1	177,60%
Gitega	400	1419	688	53	597	81							4	6	354,75%
Mpimba	800	4406	2646	188	1524	48							12	15	550,75%
Muramvya	100	780	253	18	472	37							7	3	780,00%
Muyinga	300	548	113	9	389	37							4		182,67%
Ngozi (F)	250	195		58		104		13		20			12	9	78,00%
Ngozi (H)	400	1582	535		1047										395,50%
Rumonge	800	992	246	14	696	36							3	2	124,00%
Rutana	350	486	149	11	310	16							1		138,86%
Ruyigi	300	743	246	20	438	39							7	3	247,67%
CMCL Ruyigi	72	65					19		47						91,67%
CMCL Rumonge	72	74					39		35						102,78%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 294</b>	<b>12213</b>	<b>5323</b>	<b>401</b>	<b>5879</b>	<b>437</b>	<b>58</b>	<b>13</b>	<b>82</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>284,42%</b>
			<b>5323+401=5724</b>		<b>5879+437=6316</b>		<b>58+13=71</b>		<b>82+20=102</b>				<b>55+41=96</b>		

La population pénitentiaire est de 12 213 détenus + 96 nourrissons = 12 309

Le total des prévenus est de 5 724 adultes + 71 mineurs = 5 795

Le total des condamnés est de 6 316 adultes + 102 mineurs = 6 418

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues et le tableau de la situation carcérale révèlent que la surpopulation est restée une triste réalité dans les différents établissements pénitentiaires burundais au cours du mois d'août 2023. En effet, les statistiques de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires font état d'une population carcérale avec 12 309 détenus pour des établissements pénitentiaires burundais d'une capacité d'accueil de 4 294 détenus, soit un taux d'occupation de 284, 42 %.

Cette surpopulation carcérale est essentiellement liée au dysfonctionnement du système judiciaire et découle de plusieurs facteurs : des détenus dont les infractions à charge revêtent un caractère politique et qui sont jugés avec un retard excessif, d'autres détenus qui continuent à croupir dans les prisons alors qu'ils ont été acquittés et bien d'autres cas de détenus qui, une fois relaxés, sont de nouveau arrêtés par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD et/ou agents du SNR.

La diminution de cette population pénitentiaire constatée au moins de juillet passée n'a fait qu'un laps de temps. Cette diminution était le résultat des relaxations qui ont été effectuées suite aux multiples efforts de désengorgement des maisons de détention ; ce qui n'a pas continué.

C'est pourquoi, au cours du mois d'août 2023, la situation pénitentiaire est retournée à la phase d'avant les relaxations et est presque semblable à celle du mois de juin 2023 comme le montre le tableau suivant :

Situation \ Mois	Juin	Juillet	Août
Population pénitentiaire	12 000	11 956	12 309
Prévenus	5 524	5 650	5 795
Condamnés	6 382	6 212	6 418

Ce tableau montre clairement qu'au mois de juillet, la population pénitentiaire a baissé suite à la relaxation de certains prisonniers.

Ces efforts devraient donc continuer pour diminuer la surpopulation carcérale et la promiscuité qui jonchent les prisons du pays au moment où la capacité d'accueil de ces maisons carcérales est et reste de 4.294 personnes. A ce sujet, l'APRODH avait salué ces initiatives mais avait toujours signalé que les mesures-prises surtout par le Président de la République et le Ministre de la Justice-ne produisent pas des effets palpables, faute de mesures d'accompagnement de la part des juges, des magistrats et des autorités pénitentiaires. Un plaidoyer de grande envergure s'impose à ce niveau pour susciter un changement de comportement au sein de ces principaux intervenants dans la chaîne pénale.

## **VII. CONCLUSION**

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi. Cependant, le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi car cela découragerait les auteurs. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit au Burundi. Ainsi, au moins 39 personnes ont été tuées, 8 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 2 personnes ont été enlevées, 9 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants et enfin, 7 personnes ont été victimes des VSBG.

La situation se présente ainsi au moment où toutes les prisons du pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une forte surpopulation carcérale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Même celles qui sont relaxées sont de nouveau arrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le beau et le mauvais temps sans être inquiétés.

De manière générale, la situation des droits de l'homme au Burundi se détériore au jour le jour. C'est pourquoi, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

### **• Au gouvernement du Burundi**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi ;
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
- ✓ De conjuguer les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation qui mine ces milieux et qui constitue une violation des droits des prisonniers.

### **• Aux PTF**

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire ;
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et de la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

### **• A la population**

- ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes ;
- ✓ De suivre de près et dénoncer toutes les violations des droits humains.